

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20378**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Énergie et génie climatique, spécialité Réhabilitation du patrimoine bâti

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de la Rochelle, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université, Recteur de l'académie de Poitiers

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Énergie, génie climatique, 230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En France, le secteur du bâtiment représente le premier consommateur d'énergie (40% de l'énergie finale totale consommée) et la deuxième source d'émission de CO₂ (25% des émissions nationale). Dans ce contexte, un effort important doit être réalisé dans ce secteur, notamment dans le domaine de la « Réhabilitation énergétique du patrimoine bâti » qui représente 50% du marché global de la construction. Le marché de la réhabilitation représente un chiffre d'affaire régional de 3 milliards d'euros € et nationale de 62 milliards d'euros (marché intérieur). Il est prévu (source FFB) que ce secteur recrute de façon importante dans les années à venir de l'ordre de 300 000 personnes.

La licence professionnelle « **Réhabilitation énergétique du patrimoine bâti** » a été mise en place afin de répondre rapidement à ces nouveaux besoins. L'objectif de cette licence professionnelle sera de préparer de futurs spécialistes de l'énergie des bâtiments anciens. Dans le cadre de cette licence, les titulaires de la licence sont en mesure de **conduire une approche globale de réhabilitation énergétique du patrimoine bâti, de la démarche commerciale jusqu'à la réception du chantier.**

A terme, les titulaires de la licence professionnelle sont appelés à exercer le métier de **Conducteur de travaux, Chargé d'études techniques, Chargé d'opération, Chargé d'affaires, Chef de chantier** ou **Maître d'œuvre** au sein d'entreprises.

A l'issue de la formation, les titulaires de la licence professionnelle devront :

Connaître les modes constructifs utilisés au cours de l'histoire et leur impact sur la performance énergétique des bâtiments

Appréhender l'ensemble des technologies et systèmes utilisés dans le bâtiment permettant les économies d'énergie :

Structure et enveloppe du bâtiment,

Gestion de l'air,

Gestion de l'énergie,

Menuiseries / Isolation,

Energies renouvelables.

Connaître la réglementation (DTU, RT...) et les normes (labels, certifications...) liées aux économies d'énergie

Savoir réaliser un diagnostic de l'existant mettant en évidence l'impact de la construction sur son environnement, en vue de conseiller le client dans la chronologie de ses investissements

Connaître tous les dispositifs d'accompagnement financier favorisant l'investissement

Savoir établir un plan de financement et d'amortissement des travaux

Savoir présenter et vendre l'offre

Maîtriser les aspects juridiques/assurances des marchés publics et privés

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels sont amenés à travailler dans tout type d'entreprise dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et plus particulièrement :

- Bureaux d'études en génie civil, environnement, aménagement, etc.

- Entreprises du secteur du Bâtiment

- Entreprises en génie climatique

- Cabinets d'architecture

- Entreprises de travaux publics

Le titulaire de la licence professionnelle sera amené à gérer des chantiers, du diagnostic à la réalisation.

Ces fonctions peuvent aussi être exercées dans les services techniques de grandes collectivités locales, territoriales et de l'état accessibles après un concours nécessitant une licence.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Conducteur de travaux

- Chargé d'études techniques

- Chargé d'opération

- Chargé d'affaires

- Chef de chantier ou maître d'œuvre.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1101 : Architecture du BTP

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

L'évaluation se fait :

- sur les cinq unités d'enseignement scientifiques et techniques (20 crédits sur 60),

UE1 - Ecoulements et transferts (5 ECTS)

UE2 - Réhabilitation structure et enveloppe du bâtiment (3 ECTS)

UE3 - Réhabilitation des systèmes énergétiques (4 ECTS)

UE4 - Thermo-aérolitique / Eclairage / Acoustique (4 ECTS)

UE5 - Logiciels d'expertise / Etudes de cas (4 ECTS)

- sur les trois unités d'enseignement professionnel (12 crédits sur 60),

UE6 - Cadre législatif général (3 ECTS)

UE7 - Management et communication (6 ECTS)

UE8 - Aspects financiers et juridiques (3 ECTS)

- sur le projet tuteuré :

UE9 - Projet tuteuré (8 ECTS),

- sur la pratique professionnelle en entreprise :

UE10 - Stage (20 ECTS).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels participant à la formation, conformément à la réglementation.
En contrat d'apprentissage	X		Enseignants et professionnels participant à la formation, conformément à la réglementation.
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels participant à la formation, conformément à la réglementation.
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants et professionnels participant à la formation, conformément à la réglementation.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants et professionnels, conformément à la réglementation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 avril 2012 relatif aux habilitations de l'université de La Rochelle à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Articles R. 613-32 à D. 613-50 du code de l'éducation.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**<http://www.univ-larochelle.fr/insertion-professionnelle-des,259>**Autres sources d'information :**

Voir liste des liens sources en fin de fiche.

Licence professionnelle mention Energie et génie climatique spécialité Réhabilitation énergétique du patrimoine bâti**Lieu(x) de certification :**

Université de La Rochelle : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Charente-Maritime (17) [La Rochelle]

Université de La Rochelle

23 avenue Albert Einstein

BP 33060

17031 LA ROCHELLE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La Rochelle

Historique de la certification :